

FICHE SIGNALÉTIQUE

CIMR PREVOYANCE

SICAV

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 18/04/2016 sous la référence n° VP16062

Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : **Obligations.OMLT**
- Sensibilité min : **1.1 (inclus)**
- Sensibilité max : **10 (inclus)**
- Indice de référence : **100% Moroccan Bonds Index Moyen Long Terme publié par BMCE Capital Markets**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion de la SICAV est la gestion prudente d'un portefeuille de valeurs mobilières visant à offrir une appréciation à moyen terme du capital investi.**
- Stratégie d'investissement :
La SICAV investira son actif à hauteur de 90% minimum, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'elle effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances. L'investissement en actions, en certificats d'investissement, en droits d'attribution et en titres d'OPCVM « Actions » et « Diversifiés » n'excèdera pas 10% des actifs de la SICAV, tout en respectant la réglementation en vigueur.
- Durée de placement recommandée : **10 ans**
- Souscripteurs concernés : **La CIMR, sans exclure les personnes physiques et morales.**

II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : **01/01 au 31/12**
- Valeur liquidative d'origine : **250,000 Dirhams**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Le vendredi de chaque semaine ou, si celui-ci est férié le premier jour ouvré suivant..**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage dans les locaux de Wafa Gestion selon une fréquence hebdomadaire et publication dans la presse économique, selon une fréquence hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : **les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.**
- Modalités de souscription et de rachat : **Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Wafa Gestion.**
Méthode de calcul du prix de souscription : la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.
Méthode de calcul du prix de rachat : la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.
Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées par Wafa Gestion, chaque jour, du lundi au jeudi jusqu'à 16h et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Affectation des résultats : **Capitalisation intégrale des résultats. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.**

III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits
 - Commission de rachat maximale :
Les commissions de rachats s'élèvent à 1.50% HT maximum des montants rachetés
 - Cas d'exonération :
 - **Pour les souscriptions effectuées par un actionnaire qui a présenté simultanément une demande de rachat enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre d'actions, le prix de souscription est égal à la VL**
 - **Pour les rachats effectués par un actionnaire qui a présenté simultanément une demande de souscription enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre d'actions, le prix de rachat est égal à la VL.**
- Frais de gestion :
 - **2% HT au maximum. Les frais de gestion devant être encourus par la SICAV sont calculés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par Wafa Gestion.**
 - **Ces frais seront directement imputés au compte de résultat de la SICAV, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
1-Frais de publications	20000 DHS
2-Commissaire aux comptes	20000 DHS
3-Commission AMCC	0.025%
4-Dépositaire	0.05%
5-Maroclear(Commission de gestion du compte émission)	4000 DHS ANNUELLE
6-MAROCLEAR (Droit d'admission)	TRIMESTRIEL SELON LES CONDITIONS EN VIGUEUR
Prestations de Wafa Gestion	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : **31/12/2015, GP15098**
- Société de gestion : **Wafa Gestion** sise à **416, rue mustapha el mâani, 21000 casablanca** représentée par **M^r BADR ALIOUA . .**
- Dépositaire : **Attijariwafa Bank** sise à **2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca**
Responsable à contacter : M^r Ahmed ADDI.

- Commercialisateur (s) :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
WAFA GESTION	Mr Mohamed Adil HAITAMI	05 22 45 38 38

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.

Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.